



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES



Inauguration de la DDT après travaux de rénovation

le 2 juillet 2010 à 11heures



Contact presse : Bruno Singery – Chargé de communication
Courriel : bruno.singery@ardennes.gouv.fr – Tel : 03 51 16 50 08 – Fax : 03 24 37 51 17

3 rue des Granges Moulues – B.P. 852 – 08011 Charleville-Mézières Cedex – Horaires d'ouverture : 9h00 – 11h30 et 14h00 – 16h30
Téléphone : 03 51 16 50 00 – Télécopie : 03 24 37 51 17 – Courriel : ddt@ardennes.gouv.fr
Site Internet : www.ardennes.equipement-agriculture.gouv.fr

Dossier de presse

Travaux de rénovation de la DDT

Un bâtiment de 33 ans

L'actuelle DDT, anciennement la DDE, a été construite en 1977 au 3, rue des Granges-Moulues.

Ce bâtiment tertiaire à ossature béton est de conception robuste, mais différents éléments de l'enveloppe ayant subi l'usure du temps, présentaient des désordres menaçant la pérennité du bâti.

Les menuiseries bois d'origine n'assuraient plus l'étanchéité à l'air et à l'eau, certaines n'étant même plus manœuvrables. De même, l'étanchéité vieillissante de la toiture terrasse était source d'infiltrations, et nécessitait régulièrement des réparations ponctuelles.

Les travaux

Depuis 2005 un ensemble de travaux de rénovation a été entrepris :

- remplacement des fenêtres, dans une triple optique :
 - renforcement de l'isolation thermique et du confort des occupants,
 - amélioration de l'éclairage naturel, par l'emploi de menuiseries plus fines,
 - pérennité des ouvrages, grâce à l'emploi de matériaux durables,
- mise en place de protections solaires en façade sud, pour limiter les surchauffes d'été,
- réaménagement du hall d'accueil, notamment dans une optique de mise en accessibilité aux personnes handicapées,
- ravalement des façades.

Dans le cadre du plan de relance des travaux de mise aux normes d'accessibilité et d'isolation de l'enveloppe ont été décidés. Ceux-ci répondent aux objectifs du Grenelle.

Pour répondre aux exigences de mise en accessibilité des ERP (établissements recevant du public) au 1er janvier 2015, des travaux complémentaires portant sur les accès à la DDT ont été réalisés en 2009 – 2010. Ils comprennent notamment la mise en œuvre de bandes de guidage contrastées, pour les personnes malvoyantes, de cheminements adaptés (largeur, pentes, dévers) pour répondre aux différentes difficultés en terme de mobilité. Ces aménagements viennent également compléter le travail sur l'image du bâtiment et du site, amorcé par la réfection des façades.

Pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement, qui prévoit la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments de l'État de 40% à horizon 2020, les travaux de réhabilitation des toitures terrasses ont commencé fin 2009 et se sont achevés en juin 2010. Ce sont près de 2000 m² de toiture qui ont été refaits à neuf. L'épaisseur du complexe isolant (deux couches de polyuréthane de 10 et 5 cm) offre une résistance thermique deux fois supérieure au minimum imposé dans les bâtiments neufs ; ce niveau de performance correspond aux standards de la future réglementation thermique (RT2012). Ceci permettra de réduire les émissions de GES liés au chauffage de ce bâtiment de 9,5 tonnes/an. Le confort d'été des occupants s'en trouvera également amélioré.

Le financement

- Fenêtres, peinture extérieures, réaménagement du hall : 2 150 000 € coût global de l'opération, répartis sur deux tranches
- Travaux extérieurs et mise en accessibilité des accès : environ 120 000 € TTC travaux (maîtrise d'œuvre interne)
- Végétalisation des toitures terrasses : 340 000 € TTC coût global de l'opération

Réfection des façades et des fenêtres

L'état initial



Les travaux



L'état final



Des façades repeintes et des extérieurs réaménagés



Des bureaux plus lumineux, équipés de brise-soleil pour un meilleur confort thermique

Aménagement du hall d'accueil



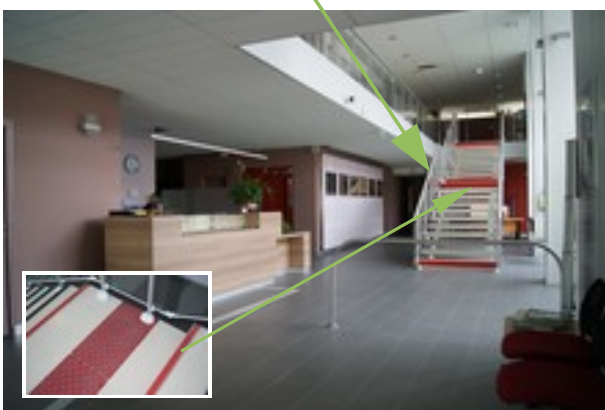
Démolition (cloison, carrelage)

Réalisation d'une salle de réunion et du guichet d'accueil



Les aménagements particuliers

- un guidage pour malvoyants
- un guichet accessible en fauteuil
- un espace d'attente conviviale
- un éclairage crépusculaire
- des escaliers aux normes d'accessibilité



La végétalisation des toitures terrasses

Les travaux préparatoires



Évacuation des matériaux



Approvisionnement

La préparation de la terrasse



Pose de l'étanchéité



Mise en place du substrat

La végétalisation



Mise en place de la couche végétale



Après quelques semaines

Schéma de principe de la toiture végétalisée de la DDT

Composition d'une toiture végétalisée :

Quel que soit le type de végétalisation (intensive, semi-intensive ou extensive), les différents matériaux constituant la toiture sont, de bas en haut :

1. **l'isolant** : doit avoir une résistance et une compression compatibles avec les surcharges prévues. Ici, il comprend 2 couches de 100 mm + 50 mm de polyuréthane qui, croisées, limitent les ponts thermiques à la jonction entre plaques. Résistance thermique obtenue :
 $R : 6.25 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$, ($U = 0.16 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$) ;
2. **le système d'étanchéité** : complexe type bicouche élastomère résistant à la pénétration racinaire ;
3. **le système drainant** : pour écouler l'eau vers le réseau pluvial ;
4. **le substrat** : terre ou substrat artificiel, en fonction du type de végétalisation choisi ;
5. **la couche végétale** : réalisée par semis, plantation ou élément précultivé, doit être choisie en fonction du climat et de la pente. Sur ce bâtiment, elle sera composée de sedums et mousses ;
6. **la zone stérile (non végétalisée)** : mise en place en périphérie de la toiture.

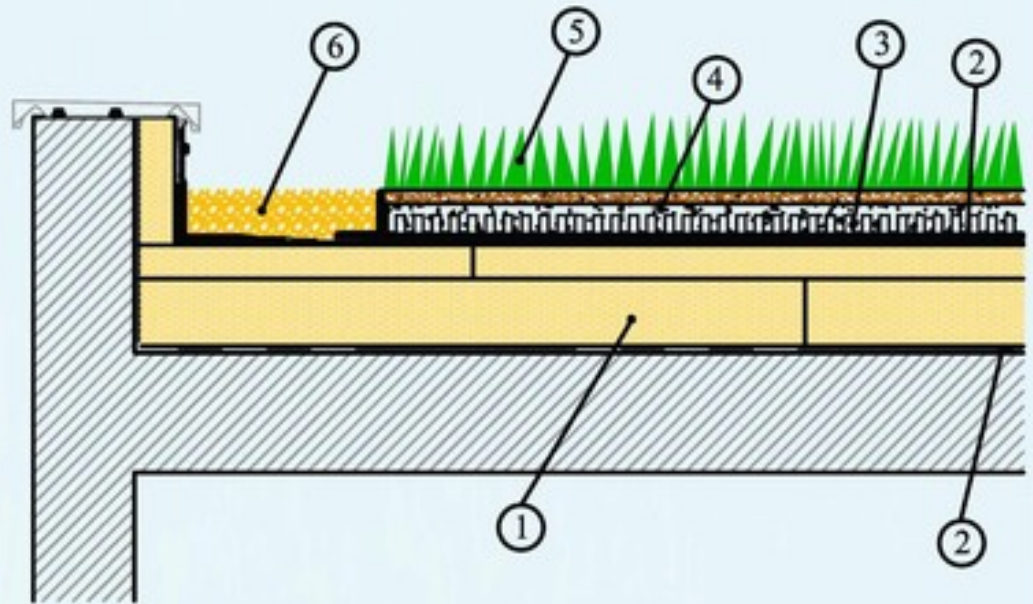


Schéma de principe

Aménagement des accès

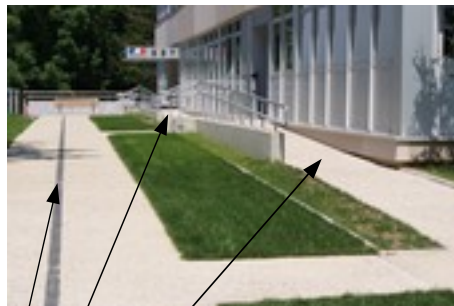
État initial



Les travaux



L'état final



- Les aménagements extérieurs
- guidage visuel pour malvoyants
 - rampes handicapés
 - escalier aménagé
 - places handicapées
 - abri à vélos



Réaménagement et mise aux normes d'accessibilité de l'accès à la DDT

